

LA CONSOMMATION

LES PROFITS EXCESSIFS DES SOCIÉTÉS ALIMENTAIRES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, la motion que je voudrais présenter s'inspire d'une étude publiée aujourd'hui par le Centre d'étude sur l'inflation et la productivité. Selon ce document, les profits réalisés par les sociétés spécialisées dans l'alimentation ont augmenté, au cours des dix-huit derniers mois, de près de 63 p. 100, soit beaucoup plus rapidement que les coûts de main-d'œuvre. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au gouvernement de mettre ces sociétés en demeure de baisser les prix sur les produits alimentaires qu'ils ont gonflés artificiellement en réalisant des profits énormes.

M. l'Orateur: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA CONSULTATION DES SYNDICATS EN MATIÈRE DE
NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité concernant la Fonction publique du Canada.

On sent en effet dans la Fonction publique un climat de désorientation et de dépression depuis qu'ont été présentées les mesures contenues dans le bill C-28 et parce que l'ancien président du Conseil du Trésor a négligé de consulter les agents de négociation de la Fonction publique au sujet des modifications apportées à la législation concernant les fonctionnaires. Maintenant que le nouveau président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) a fait connaître son intention de tenir compte des intérêts des fonctionnaires canadiens, je proposerais, appuyé par le député de Saint-Boniface (M. Hare):

Que le gouvernement enjoigne le président du Conseil du Trésor de convoquer immédiatement une rencontre avec les dirigeants de l'Alliance de la Fonction publique et des autres agents de négociation de la Fonction publique afin d'établir un processus de consultation permettant d'examiner les modifications qu'on se propose d'apporter à la législation concernant les fonctionnaires de même que celles qu'on se propose d'apporter à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique en matière de négociation collective.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES PAR LA COMMISSION—LA
CONSULTATION DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. A l'heure actuelle, on transporte quelque 360,000 tonnes de grain dans l'Ouest. Cela représente 5,000 wagons environ. Beaucoup de ces wagons ne sont pleins qu'aux deux tiers. Certains contiennent mille boisseaux de moins qu'ils ne devraient parce qu'ils ont été aiguillés par erreur vers des embranchements dont les voies ne pourraient supporter leur poids s'ils étaient pleins.

Étant donné que le CP a décliné l'offre du gouvernement qui consistait à remettre en état mille wagons pour le transport du grain sous prétexte que son parc était suffisant et que ces mille wagons additionnels n'étaient pas nécessaires, j'aimerais que le ministre me dise s'il a discuté avec les sociétés ferroviaires de la proposition de la Commission canadienne du blé qui consiste à acheter 2,000 wagons-trémies et s'il est convaincu que ces wagons additionnels sont vraiment nécessaires.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le nombre de wagons qu'il sera peut-être nécessaire d'acheter constitue une question très complexe qui implique en premier lieu l'usage qu'on fera de ces wagons, le nombre de fois, par exemple, qu'ils feront la navette entre les Prairies et Thunder Bay ou la côte ouest; il existe par conséquent diverses opinions sur le nombre de wagons qu'il conviendrait d'acheter.

Cela implique une autre question: faut-il n'avoir que le nombre de wagons nécessaire au transport courant de grandes quantités de grain ou faut-il acheter des wagons additionnels en prévision de périodes de pointe, de seulement cinq ou six semaines?

• (1417)

Les sociétés ferroviaires—en particulier le CP—prétendent qu'elles pourront fournir le nombre de wagons requis, mais je ne suis pas du tout certain d'être d'accord avec elles. J'en ai reparlé au CP et je l'ai engagé à nouveau à participer au programme de réfection des 1,000 wagons couverts. Nous ferons cette proposition au CN et nous verrons s'il est prêt à participer à un autre accord au sujet de la réfection des wagons.

Ce qui est difficile, c'est de juger combien de wagons il faudra. Je suis convaincu que nous aurons besoin de wagons supplémentaires d'ici peu. L'important est de savoir si ce sera dans six dans douze ou dans dix-huit mois à cause du volume de céréales à acheminer. De toute évidence, la Commission du blé n'a pas voulu courir le risque de manquer de wagons; aussi a-t-elle opté pour que nous commandions jusqu'à 2,000 wagons. Je suis sûr que la Commission a tenu compte du fait qu'elle doit habituellement payer des frais de surestarie, ce qu'elle pourrait éviter si elle disposait d'autres wagons.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, nous savons que les wagons de céréales en service font en moyenne 18 voyages aller-retour par an. Il semble qu'il faudrait utiliser plus judicieusement le parc actuel. Les producteurs craignent de devoir payer la note de 100 millions de dollars que coûtera l'achat de ces wagons supplémentaires et